

- Du 21 juin au 21 juillet 2022 -

Comité régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie

Article 1: Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie
- Développer sa base de contacts email optin
- Développer les bases de contacts email optin de ses partenaires institutionnels, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/ete-2022

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO et les membres des Agences Départementales du Tourisme participantes, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le « CRTLO » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions cidessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne. Le « CRTLO » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, au duites, auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractères nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/ete-2022 entre le 21 juin à 16h00 2022 au 21 juillet 2022 à 00h00.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom ; prénom ; code postal ; email. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- Avoir répondu aux trois questions du jeu :
 - o « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? »
 - o « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? »
 - « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? »
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu : en renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne.

Le joueur est informé et accepte, que les informations saisies sur le bulletin de participation, vaillent preuve de son identité.

Article 4: Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le « CRTLO » sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une

autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée com

• La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 10 lots.

LOT N°1 - Séjour activités Outdoor en Ariège

Ce séjour pour 2 personnes (2 adultes) comprend :

- 2 entrées pour la Via Ferrata du Vicdessos avec Montcalm Aventure :
 http://www.montcalmaventure.com/ +33 5 61 05 19 37 / contact@montcalmaventure.com/
 aventure.com
- 2 entrées pour une activité Canyoning avec Sibelle Escapade

 https://www.sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/contact/ +33 6 75 50 85 60 / vincent@sibelle-escapade.com/ vincent@sibelle-escapade.co
- 2 nuit au village vacances de Marc***, dans un chalet près de la rivière https://www.marc-montmija.com/etablissements/village-de-vacances-de-marc-ete/ +33 5 61 64 88 54

Valeur totale du lot : 276 euros TTC

Période de validité : jusqu'au 30 Septembre 2022

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès des prestataires d'activités (Montcalm Aventure et Sibelle Escapade) et du village vacances de Marc.

LOT N°2 - 1 semaine au cœur des vignes en Aveyron

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 semaine de location dans le gîte du Peintre à Salles la Source (d'une valeur de 390€) pour 2 personnes
- 1 repas pour 2 personnes au restaurant la Cascade (Menu « carte blanche » d'une valeur unitaire de 26€)
- 2 entrées pour la découverte du Trésor de Conques (d'une valeur unitaire de 6,50€)
- 1 livre « Balade d'un peintre dans le vignoble de Marcillac » d'une valeur de 39€

Valeur totale du lot : 494€ TTC

Exclusivement sur réservation (période de séjour possible du 1/9/2022 au 31/10/2022 et du 1/5/2023 au 30/6/2023), hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de l'Agence

Départementale d'Attractivité et de Tourisme de l'Aveyron (votre contact : Noém noemie.firtion@aveyron-attractivite.com ou par téléphone au 05 65 75 55 71)

LOT N°3 - Séjour découverte du patrimoine des vallées cévenoles dans le Gard

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées en hôtel*** tout confort (chambre double) et en demi-pension
- Visite libre du Musée des Vallées cévenoles, parfaite d'une filature cévenole et d'un musée contemporain.
- Visite de l'un des plus beaux jardins de France : La Bambouseraie, parc exotique unique en Europe
- Visite de la Grotte de Trabuc où vous vous laisserez séduire par la féerie des eaux souterraines et où vous partagerez les mystères des 100 000 soldats.
- Visite du Musée du Désert, le plus grand musée de l'histoire protestante en France.

Valeur totale: 460€ TTC

Période de validité : du 1er septembre au 16 octobre 2022 et du 7 avril au 25 juin 2023 http://www.tourismegard.com

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement et de réservation touristiques du Gard - +33 (0)4 66 36 96 30 | reservation@tourismegard.com

LOT N°4 – Escapade au Nord du Gers!

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Jour 1: à partir de 16h, installation dans votre maison d'hôtes 4 épis Le chai à Condom, dîner à l'hôtel restaurant Le Continental*** à Condom, nuitée en maison d'hôtes Le Chai à Condom
- Jour 2 : Petit déjeuner en maison d'hôtes Le Chai, croisière déjeuner sur la Baïse à bord du D'Artagnan, découverte libre de la ville de Condom

Valeur totale: 280 € TTC

Période de validité : d'avril à octobre 2022

Lien: https://gers-reservation.com/produits-packages/escapade-en-condomois/

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - contact@gers-tourisme.fr

LOT N°5 - Séjour en gîtes ou chambres d'hôtes dans l'Hérault

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôd'une valeur de 450 €.

Offre valable de septembre 2022 à septembre 2023 à réserver en ligne sur https://www.gites-de-france-sud.fr/

Valeur du séjour: 450 € TTC

Lot offert par les gîtes de France Hérault, valable de septembre 2022 à septembre 2023 à réserver en ligne sur le site: https://www.gites-de-france-sud.fr/. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 450 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 450 € TTC dans la période de séjour du lot, le compléments sera à la charge du gagnant. Mise en relation auprès de David Queffelec — Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault — dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°6 - Séjour actif en vallée de la Dordogne dans le Lot

Ce séjour pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) comprend :

- 2 nuits en lodge Cassiopée à Lodg'ing (kit literie et petits déjeuners inclus).
- un circuit de 1h30 « Gouffre de Padirac » en trottinette électrique tout-terrain avec Trotxtrem.
- la visite du Rocher des Aigles à Rocamadour
- la visite de la ferme pédagogique de la Borie d'Imbert à Rocamadour (production de fromage Rocamadour)
- un Escape Game à la ferme des Alix.
- Dîner au Roc du Berger à Rocamadour (valeur 100 euros)
- Une descente en canoë sur la vallée de la Dordogne avec la compagnie des Sports Nature (2 adultes et 2 enfants)

Valeur totale du lot : 613 € TTC

Période de validité :

- du 25 aout au 30 septembre 2022
- du 1er au 30 juin 2023
- du 25 août au 30 septembre 2023

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).

Réservation directe auprès des prestataires.

Lodg'ing

Contact: Johanna Lacroix

06 17 87 49 87

johanna.lacroix@lodg-ing.com

https://www.lodg-ing.com/fr/dordogne

Trotxtrem

Contact: 07 66 56 26 48 https://www.trotxtrem.com/

Rocher des Aigles

Contact: Raphaël Arnaud

05 65 33 65 45

rocherdesaigles@wanadoo.fr

https://www.rocherdesaigles.com/

La Borie d'Imbert

Contact: Sophie Villard

05 65 33 20 37

chevrerieboriedimbert@wanadoo.fr

La Ferme des Alix

Contact: Rachel Souleyreis

06.47.07.69.94

https://fermedesalix.fr/

Restaurant le Roc du Berger,

Contact: Monsieur Souleyreis

05 65 33 19 99

www.rocduberger.fr/

Compagnie des sports Nature

Contact : Pierre Circal

05 65 32 27 59

https://www.compagnie-sports-nature.com/canoe-dordogne/

LOT N°7 – Séjour découverte en pleine nature, au cœur des Cévennes en Lozère

Ce séjour pour 4 personnes comprend :

- 1 weekend avec 2 nuits (vendredi et samedi)
- Petit déjeuner et table d'hôte le soir
- Une sortie VTTAE accompagnée durant une après-midi (pour personne mesurant plus d'1m50)

Valeur totale: 690€ TTC https://www.bikingfarm.com/

Période de validité : jusqu'en décembre 2023 (hors juillet/août)

Exclusivement sur réservation, hors taxes de séjour, location de draps, forfait ménage, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Comité départemental du Tourisme de la Lozère (contact : Clémence Millet c.millet@lozeretourisme.com)





LOT N°8 – Séjour découverte : Perpignan Ville d'Art et d'Histoire dans les Pyrénées-Orientales

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- . 2 nuitées en Hôtel *** chambre double et petits-déjeuners.
- Visite guidée de Perpignan pour 2 personnes
- Visite du Palais des Rois de Majorque pour 2 personnes

Valeur Totale: 400€ TTC

Période de Validité: Du 01/09/2022 au 25/06/2023 (Hors vacances scolaires)

https://tourisme-pyreneesorientales.com

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation auprès de : Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales : France GAUBY / 04 68 51 52 65 /france.gauby@adt66.com

LOT N°9 – Escapade design, patrimoine et détente à Albi dans le Tarn

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 5 nuitées en chambre d'hôtes avec petit-déjeuner
- 1 Pass vigneron
- 2 City Pass Albi
- Taxe de séjour comprise

Formule 6 jours/5 nuits (base chambre double)

Valeur du lot : 630€ TTC

Non compris: toute autre prestation non incluse dans la formule

Infos et réservation: 05 63 77 32 30 ou par email reservation@tourisme-tarn.com

Bon valable 1 an. Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilité)

LOT N°10 - Un été nature et ludique en Quercy dans le Tarn-et-Garonne

Le séjour pour 4 personnes comprend :

 1 semaine en gîte au village vacances Montaigu Plage (Montaigu-de-Quercy) avec activités

Valeur totale du lot : 600€ TTC > 2 adultes et 2 enfants

Validité jusqu'à octobre 2023

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations mont mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report) possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le 22 juillet au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7: Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO, entre le 22 et le 25 juillet 2022, par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de l'inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTL Occitanie à l'adresse mail suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO pour l'envoi d'informations, nouveautés et bons plans sur la destination Occitanie par email : nom, prénom, code postal, préférences liées aux réponses aux questions du jeu.

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTL Occitanie : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? » ; « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? »

Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'al lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot cas-là il sera contacté par le CRTLO.

Les données suivantes : code postal, réponses aux questions suivantes : « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? » ; « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? » seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? » ; « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? ».

- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les réponses aux questions suivantes « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? »; « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? »; « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? » seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.

Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en été, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en été ? » ; « Pour vos vacances d'été, vous préférez partir ? ».

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing, 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 Montpellier Cedex 2.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du « CRTLO ».

Le « CRTLO » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments con le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du « CRTLO » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le « CRTLO » ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ni des incidents techniques pouvant affecter l'envoi ou la réception des emails dans le cadre du jeu. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le « CRTLO » et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le « CRTLO » et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à le « CRTLO » ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordon complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le jeudi 9 août 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le « CRTLO » sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN-CANDON & ASSOCIES

8 Place de la Comédie 34000 MONTPELLIER

contact@ledoucen-candon-huissiers.com 04 67 66 56 36

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.